

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 9 janvier 2023 à 19h, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. les conseillers	Yanik Levasseur Raphaël Helgerson-Gendron Jean-Luc Bérubé
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Isabelle Truchon Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2023-01
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022;
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022;
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022;
6. Présentation des comptes;
7. Engagement de crédit (dépenses);
8. Liste des dépenses incompressibles;
9. Résolution pour l'installation de la fibre optique dans les blocs appartements;
10. Demande de permis de boisson du Club des 50 ans et plus;
11. Ajustement des salaires;
12. Déneigement des chemins secondaires publics;
13. Nomination au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU);
14. Arrêt des intérêts jusqu'au 28 février;
15. Utilisation de la marge de crédit;
16. Varia;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-02
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-03
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-04
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2023-05
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-sept mille deux cent soixante et sept et quatre-vingt-quinze cents (77 267.95\$) et les salaires payés au montant de douze mille trente-cinq et trente et une cents (12 035.31\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-neuf mille trois cent trois et vingt-six cents (89 303.26\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2023-06
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2023

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et greffière/trésorière à l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2023 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	36 862\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	67 230\$
Police	
214 000 141 à 214 000 670	33 474\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	2 652\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	122 353\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	119 261\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	168 083\$
Éclairage de rues	
234 000 681	9 979\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	68 909\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	5 000\$
Matières résiduelles	
245 000	70 933\$
Total	704 636\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-07
INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES BLOCS APPARTEMENTS

CONSIDÉRANT QUE tous les résidents de la Municipalité de Saint-Adelme ont le droit d'avoir accès au service de fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE qu'il reste deux édifices à logements qui ne sont pas connecté au réseau;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des édifices à logements ont fait plusieurs démarches sans succès;

CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur d'appuyer les dit propriétaires (Monsieur Frédéric Côté-Marquis et la Coopérative de solidarité de Saint-Adelme) pour qu'ils soient connectés au réseau dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-08
DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme veut faire une demande de permis à la société des alcools pour permettre aux gens d'apporter leurs boissons lors des activités suivantes qui ont lieu à la salle municipale de Saint-Adelme en 2023 :

Souper du 18 février, 20 mars, 15 avril, 20 mai, 21 juin, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et le 16 décembre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yanik Levasseur et résolu d'appuyer la demande de permis de boisson pour la tenue d'activités sociales du Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-09
AJUSTEMENT DES SALAIRES

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu :

QUE les salaires pour l'année 2022 de tous les conseillers/conseillères de la Municipalité soient majorés de 2%;

QUE la mairesse suppléante a droit à un salaire de 982.98\$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 491.49\$ pour un total de 1 474.47\$;

QUE le salaire du préposé à l'entretien ménagé du centre municipal soit majoré de 11.11%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-10
DÉNEIGEMENTS DES CHEMINS SECONDAIRES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaston Gauthier et Monsieur Gaétan Imbeault veulent encore cette année déneiger une partie des chemins secondaire publics;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente sera signé entre les tiers personnes et la Municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat de responsabilité civile nous seras fourni;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'autoriser l'ouverture d'une partie du chemin du 8^e rang Est allant jusqu'au 9^e rang Est sur une distance d'environ 457.2 mètres soit de la limite de l'entretien d'hiver dudit chemin à Monsieur Gaétan Imbeault et d'autoriser monsieur Gaston Gauthier de déneiger le 9^e rang Ouest 1 100 pieds du chemin déneigé par le MTQ d'un chemin public non déneigé par la Municipalité selon les conditions du règlement 2021-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-11
NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu de mandater les personnes suivantes à siéger sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité:

- Madame Hélène Simard (résidente);
- Madame Nancy Truchon (résidente);
- Madame Micheline Truchon (résidente);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, présidente);
- Madame Cynthia Marceau-D'Astous (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-12

ARRÊT DES INTÉRÊTS JUSQU'AU 28 FÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2022 il n'y avait pas d'intérêts sur les retards de paiement de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons aviser la population du retour des intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu qu'il n'y est pas d'intérêts sur les retards de paiements de taxes jusqu'au 28 février 2023. Donc, dès le 1^{er} mars 2023 des intérêts seront facturés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-13

UTILISATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires aux paiements des dépenses ne seront bientôt plus suffisants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Johanne Thibault et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale Madame Jessica Bouchard à faire les démarches nécessaires pour s'assurer de la disponibilité de la marge de crédit qui est de 145 000\$ pour pouvoir payer les dépenses des mois à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 9 janvier 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse